



Association
Sécurité Est Lausannois

Commission Ad 'hoc

Préavis N° 4 – 2021

Relatif aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers,
du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal
pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Gérald Cuche, Président, de David Chassot et de Philippe Michelet s'est réunie le mercredi 27 octobre à Pully, dans les locaux de la Police intercommunale.

Monsieur Jean-Marc Chevallaz, Président du CoDir et le Commandant Dan-Henri Weber étaient présents pour répondre à nos questions et nous les en remercions.

Les indemnités pour la période 2021-2026 étant basées sur celles versées dans les différents Conseils communaux des communes partenaires, tous les montants proposés par le bureau du Conseil Intercommunal nous semblent corrects et judicieux.

Les montants indiqués dans le préavis sont identiques à ceux de la dernière législature voire celle de 2011 – 2016.

Nous nous permettons de rappeler que les présidents des commissions sont responsables d'établir, avec précision, les décomptes des heures et de présence des membres aux séances.

Après étude de ce préavis, la commission propose au Conseil intercommunal d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

Gérald Cuche
Président

David Chassot

Philippe Michelet

Pully, le 1^{er} novembre 2021